

# Bienvenue A l'Hôpital de l'Île d'Oléron



Hôpital de l'Île d'Oléron - Rue Carinena - CS 50020 -  
17310 Saint Pierre d'Oléron  
Standard : 05.46.76.31.00 - Télécopie : 05.46.76.31.12  
Email : [contact-stp@hopitaloleron.net](mailto:contact-stp@hopitaloleron.net)

## *Mot d'accueil de la direction*

Madame, Monsieur,

Ce livret d'accueil a été préparé à votre attention et à celle de vos proches, afin de vous faire connaître notre établissement, et de vous apporter tous les renseignements utiles.

Vous allez être pris en charge dans le cadre d'une hospitalisation en Médecine / Soins de Suite et de Réadaptation (SSR).

L'ensemble des équipes vous remercie de votre confiance, et mettra à disposition ses compétences pour vous assurer une prise en charge de qualité.

Des boîtes de suggestion sont à votre disposition, faites-nous part de vos appréciations et critiques. Elles nous aideront à améliorer la qualité de nos prestations.

Nous vous souhaitons une bonne adaptation.

La Direction

## Sommaire

1. L'établissement .....	3
2. Hospitalisation à l'Hôpital de l'île d'Oléron.....	4
3. Vie quotidienne .....	7
4. Sécurité.....	9
5. Le respect des autres .....	10
6. Votre sortie.....	10
7. La qualité.....	11

## 1. L'établissement

L'Hôpital rural de Saint-Pierre a été transformé en 1975 en Hôpital Local. Depuis la loi HPST de 2009, l'hôpital local se nomme centre hospitalier de l'île d'Oléron. Depuis la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016, désormais l'établissement porte le nom d'hôpital de proximité. Il fait partie du Groupement Hospitalier de Territoire composé des hôpitaux de La Rochelle, Rochefort et de leurs satellites.

L'hôpital d'Oléron se situe à 45 minutes de Rochefort, environ une heure de La Rochelle, Saintes et Royan.

Il possède 11 lits de médecine, 15 lits de Soins de Suite et Rééducation et une place en hôpital de jour.

Par ailleurs, il héberge 163 lits d'EHPAD sur les sites de Saint Georges et de Saint Pierre d'Oléron.

## 2. Hospitalisation à l'Hôpital de l'île d'Oléron

Durant votre séjour, vous êtes suivi par votre médecin traitant autorisé à exercer dans l'établissement.

Les patients, dont le médecin traitant n'intervient pas à l'hôpital, bénéficient d'une prise en charge médicale par le praticien hospitalier de l'établissement (voire possibilité de choix d'un MG si problème/PH).

Des objectifs de prise en charge seront définis dès votre admission, afin de préparer votre retour à domicile le plus rapidement et dans les meilleures conditions possibles.

Trois secteurs d'hospitalisation :

*Secteur Hôpital de Jour gériatrique*

C'est une alternative à l'hôpital classique favorisant le maintien à domicile

Il permet de :

- ✚ Réaliser des bilans médicaux
- ✚ Faire des diagnostics et suivis de la pathologie de la mémoire
- ✚ Faire des évaluations gériatriques pluridisciplinaires

# LIVRET D'ACCUEIL

## *Secteur de médecine :*

Votre hospitalisation vous permet de recevoir des soins et une surveillance 24/24 non réalisables à domicile et qui ne nécessitent pas de plateau médico technique.

## *Secteur de soins de suite et de réadaptation :*

Votre hospitalisation vous permet d'effectuer votre convalescence. Votre réadaptation sera prise en charge par notre équipe de kinésithérapie qui élaborera, avec votre collaboration, un projet de ré autonomisation et de rééducation.

## Les formalités

Les documents nécessaires à votre admission sont :

- + La carte d'immatriculation à la sécurité sociale (Carte vitale ou attestation)
- + La carte d'assurance complémentaire (mutuelle)
- + Une pièce d'identité en cours de validité



Ces pièces sont nécessaires à la constitution de votre dossier administratif et à la demande de prise en charge auprès des organismes de protection sociale.

## Identitovigilance

L'Identitovigilance est l'organisation mise en place pour anticiper les erreurs et risques liés à une mauvaise identification du patient.

Donc pour votre admission, une pièce d'identité sera demandée de façon systématique, cette mesure permet de vérifier l'identité (nom de naissance, orthographe, et date de naissance) et sécurise l'enregistrement de votre dossier médical.

De plus, un bracelet d'identification après information et accord de votre part vous sera posé par l'infirmière pour la durée de votre séjour.

Vous serez sollicité tout au long de votre séjour pour rappeler votre identité.

## Confidentialité

L'ensemble du personnel hospitalier est tenu à la discrétion et au secret professionnel.

Vous pouvez par ailleurs demander à l'équipe de soins à ce qu'aucune indication ne soit donnée sur votre présence dans l'établissement (non divulgation de présence dans l'établissement). Vous avez également la possibilité de filtrer vos visites, voire de les interdire.



## LIVRET D'ACCUEIL

### Dénomination de la personne de confiance

Lors de votre admission, vous pouvez désigner par écrit une personne de confiance pour la durée de l'hospitalisation.

La personne de confiance peut être un parent, un proche, ou le médecin traitant. Elle sera consultée au cas où vous seriez hors d'état d'exprimer votre volonté et de recevoir l'information à cette fin.

Si vous le souhaitez, la personne de confiance vous accompagne dans vos démarches et assiste aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions

*Personne de confiance et personne à prévenir peuvent ou non être la même personne.*

### Directives anticipées (Loi CLAEYS et LEONETTI)

Vous pouvez, si vous le souhaitez, rédiger des directives anticipées, pour le cas où, en fin de vie, vous seriez hors d'état d'exprimer votre volonté (formulaire et aide à la rédaction auprès du médecin de l'établissement).



Si vous souhaitez que vos directives anticipées soient prises en compte, pensez à signaler leur existence au médecin qui vous prend en charge.

Communiquez-lui les coordonnées de la personne qui détient vos directives

*Une plaquette se trouve dans le livret pour de plus amples explications*

### Le dépôt d'argent et de valeur

Il est fortement déconseillé de conserver sur soi, argent, bijoux et objets de valeur lors de votre séjour à l'hôpital.

Les objets précieux ou de valeurs peuvent être déposés au régisseur de l'accueil dans un coffre

Pour les biens non déposés, l'établissement ne saurait être tenu responsable en cas de perte, de vol ou de dégradation.

### Droit à l'information

Vous avez le droit d'être informé sur votre état de santé

Les informations que le médecin vous fournira, vous permettront de prendre librement, avec lui, les décisions concernant votre santé.

Vos visites seront informées s'il existe un risque de contamination entraînant des précautions particulières.

# LIVRET D'ACCUEIL

## Accès à votre dossier médical



Vous pouvez accéder à votre dossier médical pendant votre hospitalisation.

La demande devra être faite par écrit à l'attention du directeur et en complétant le formulaire de la démarche (disponible auprès du cadre du service).

*L'accès au dossier sera possible entre 48h et plus après la démarche et en fonction de l'ancienneté du dossier.*

Des photocopies pourront vous être envoyées, les frais seront à votre charge.

## Règlement Général sur la protection des données (RGPD)

Les données médicales, administratives, vous concernant :

- ✚ Sont protégées par le secret médical.
- ✚ Vous pouvez par l'intermédiaire du médecin désigné, exercer votre droit d'accès et de rectification.
- ✚ Vous avez le droit de vous opposer, pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement des données nominatives vous concernant.

## Le transport sanitaire

Dans le cadre de votre hospitalisation, les transports pour consultations spécialisées extérieures sont organisés et pris en charge par l'établissement demandeur pour certaines pathologies. Pour les rendez-vous pris avant votre hospitalisation, le transport sera à votre charge ainsi que les transports pour d'éventuelles permissions

Les transports pour entrée ou sortie de l'hôpital bénéficient d'une prise en charge de votre caisse d'assurance maladie sur présentation d'un certificat médical de transport établi par un médecin.

## 3. Vie quotidienne

### Votre chambre

L'établissement dispose de chambres simples ou doubles.

Elles sont attribuées en fonction de leur disponibilité et de critères médicaux.

L'ensemble des chambres dispose d'un équipement fourni par établissement : télévision et téléphone (prestations payantes).





## LIVRET D'ACCUEIL

### *Télévision*

Vous pouvez demander la location d'un poste de télévision, pour cela vous devrez présenter un chèque de caution auprès du bureau d'accueil ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h qui vous fournira la télécommande

### *Téléphone*

Chaque chambre est équipée d'un téléphone, pour être joignable.

Il vous est possible d'ouvrir une ligne téléphonique auprès du bureau de l'accueil

L'ouverture de la ligne et les communications sont à votre charge

Les téléphones portables sont tolérés au sein de l'établissement, néanmoins à utiliser avec discrétion

### *Courrier*

Votre courrier est distribué chaque matin

Vous pouvez déposer vos lettres dûment affranchies à l'accueil, elles seront postées.



### *LES VISITES*

Les visites sont de 12h à 20h afin de faciliter l'organisation des soins, les animaux domestiques sont interdits

Pour le respect de tous, le nombre de visiteurs doit rester décent.



### *Les repas*

Ils sont servis :

- + Entre 8h/9h pour le petit déjeuner
- + Vers 12h pour le déjeuner
- + Vers 18h pour le repas du soir

Le petit déjeuner est servi en chambre

Le déjeuner est servi au foyer car il participe à la reprise d'autonomie, et est donc considéré comme un soin de rééducation.

Le repas du soir sera servi en chambre.

### *La lingerie*

Le linge de maison : draps, couvertures, oreillers, sont fournis par l'établissement.

L'entretien des effets personnels doit être assuré par le patient ou sa famille



## LIVRET D'ACCUEIL

Pour les patients en SSR il est recommandé de porter des vêtements amples pour la rééducation.

Les effets personnels et les produits d'hygiène tels que savonnettes, dentifrice, rasoir, shampoing sont à votre charge.

### Les réclamations

Pendant votre séjour, si vous n'êtes pas satisfait des soins qui vous sont délivrés ou des conditions de votre hospitalisation, demandez à rencontrer le cadre de santé, le médecin PH coordonateur ou le directeur.

Une médiation peut être organisée.

Des boîtes de suggestions sont à votre disposition (vers l'accueil et dans le service).

Pour rester à votre écoute, un questionnaire de satisfaction vous sera délivré le jour ou la veille de votre sortie pour participer à l'amélioration de nos pratiques.

### Vos croyances

Pendant votre séjour, vous pouvez prendre contact et recevoir la visite du ministre du culte de votre choix.

## 4. Sécurité

### Hygiène

Il est demandé de respecter les règles d'hygiène en vigueur dans l'établissement :

- ✚ Ne pas stocker de produits alimentaires dans votre chambre.
- ✚ Demander l'avis de l'équipe avant d'installer des ventilateurs ou humidificateur d'air.
- ✚ Respecter les consignes d'hygiène demandées.
- ✚ Respecter les consignes demandées par le personnel : entretien des locaux, lavage des mains, port de masques...



### Sécurité incendie

L'établissement dispose d'un système de détection incendie.

Un plan d'évacuation ainsi que des consignes générales sont affichés.

Dans tous les cas, gardez votre calme, le personnel connaît les conduites à tenir.

# LIVRET D'ACCUEIL

## Vidéo surveillance



Pour des raisons de sécurité, l'établissement est équipé d'un système de vidéosurveillance composé de caméras installées à différents points de l'établissement.

Il est interdit d'apporter des boissons alcoolisées à l'hôpital.

## Tabac

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de fumer dans les chambres et dans l'établissement.

## Médicaments

Pour des raisons de sécurité, il vous est demandé de remettre vos médicaments apportés de votre domicile, à l'équipe soignante. Vous pourrez les récupérer à votre départ.

## 5. Le respect des autres

Pensez à respecter le repos de vos voisins, évitez les visites en groupe, modérez le son de vos appareils radio et de télévision.

Il est rappelé que dans le cadre d'une prise en charge de qualité, le respect mutuel entre le patient et le personnel de l'établissement reste une valeur fondamentale.



## 6. Votre sortie

La date de votre sortie sera fixée avec vous par votre médecin et l'équipe soignante.

Des informations pratiques et médicales vous seront données.

## Préparation de votre départ

Votre retour à domicile est à nos yeux, aussi important que votre hospitalisation.

## LIVRET D'ACCUEIL

L'ensemble de l'équipe facilitera celui-ci ou veillera à votre transfert vers toute autre structure.

### Formalités administratives

Les documents de sortie vous seront remis en service par le personnel soignant lors de votre départ (bulletin de sortie, bon de transport, ordonnances...).

### Sortie contre avis médical

Si vous faites le choix de sortir contre avis médical, nous vous informerons de l'ensemble des risques lié à cette décision qu'il y aura lieu de confirmer par la rédaction d'un document attestant que vous avez été informé des risques que vous encourez.

### Autorisation de sortie temporaire

Au cours de votre séjour, des autorisations de sorties temporaires peuvent vous être accordées.

Elles seront validées impérativement après avis médical.

## 7. La qualité

Dans sa démarche de certification, l'hôpital a lancé un processus d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins.

Celui-ci permettant de faire progresser nos pratiques professionnelles, pour un meilleur confort et plus de sécurité pour tous.

Le service de Médecine/SSR suite à la visite de certification qui a lieu tous les 4 ans, a répondu avec satisfaction aux différentes exigences réglementaires des thématiques évaluées

Cependant, il a été identifié par les expert-visiteurs un défaut de traçabilité sur la mise en place et la levée de la contention pour un dossier patient

Ainsi, un plan d'action a été élaboré qui intègre la surveillance et l'évaluation des contentions mises en place ; ceci en conformité avec le protocole en place. Il faut noter que l'on estime le nombre de contentions à moins de 5 par an, dans le service. Suite à la validation du plan d'actions, l'hôpital a été classé B par la HAS. Les indicateurs nationaux liés à la qualité des soins sont accessibles au tableau d'affichage à l'accueil et sur le site [www.scopesante.fr](http://www.scopesante.fr)



## LIVRET D'ACCUEIL

### Lutte contre la douleur

**Le CLUD** : Comité de Lutte contre la Douleur, définit la politique de lutte contre la douleur et s'assure qu'elle soit bien appliquée.

### Lutte contre les infections nosocomiales

**Le CLIN** : Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales, élabore une politique de prévention et recommande de bonnes pratiques d'hygiène, met en place des actions d'information et de formation.

De plus des formations sont régulièrement organisées auprès du personnel.

Une Equipe Opérationnelle d'Hygiène s'assure sur le terrain que les recommandations en matière d'hygiène sont suivies.

### L'hygiène alimentaire et nutritionnelle

**Le CLAN** : Comité de Liaison en Alimentation et Nutrition, participe à l'élaboration du plan alimentaire et à l'amélioration de la qualité nutritionnelle, rédige des protocoles pour harmoniser la prise en charge des troubles alimentaires.

**Le COMEDIMS** : le COmité du MÉdicament et des DIispositifs Médicaux Stériles.

Ce comité définit la politique de sécurité du médicament et du bon usage de celui-ci.

### Le respect des droits des usagers

**La CDU** : Commission Des Usagers, elle fait valoir les droits des usagers et contribue à l'amélioration de la prise en charge du patient.

Les représentants des usagers de l'établissement participent aux instances.

Vous pouvez retrouver leur nom et leurs coordonnées sur le tableau d'affichage à l'accueil.

### Le groupe éthique

Il se réunit pour aborder des thèmes de réflexion sur les pratiques.

*Le développement de la bientraitance est un thème envers lequel l'établissement se montre particulièrement attentif et vigilant, en développant une politique de promotion de la bientraitance.*

En cas de défaut de bientraitance, l'établissement est à votre disposition pour en parler.

Un numéro unique national est affiché dans les couloirs : 3977.





## LIVRET D'ACCUEIL

Le groupe pansement (plaie, escarres et cicatrisation)

Ce groupe se réunit régulièrement pour améliorer la prise en charge des plaies, escarres et permettre ainsi une cicatrisation optimale.

*En espérant que ce document vous sera utile pour faciliter votre séjour et nous permette d'améliorer votre prise en charge dans notre établissement.*